



**MONTBRUN-LAURAGAIS**

\*\*\*

Haute-Garonne

## CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2017

L'an deux mille dix sept, le quatorze avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Montbrun-Lauragais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard Bolet, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 15

Date de convocation : 11/04/2017

**Présents** : ANDRE Michèle, BOLET Aurélia, BOLET Gérard, FAUCOUP Gilles, LARRE Jean-Marc, MOLES Jean-Luc, MONIER-HAOUY Catherine, ROUGET Christian, SCHIAVON Frédéric, SENAC Gilbert.

**Pouvoirs** : GUYET Chantal à MOLES Jean-Luc, MOURET-SCHIAVON Stéphanie à SCHIAVON Frédéric.

**Absents** : BAQUIE Frédéric, CAMBONIE Florence, SALEM Décio

SCHIAVON Frédéric a été élu secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance.

### PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2017

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des conseillers présents à ce conseil.

#### 2017/12. COMPTE DE GESTION 2016

M. le Maire rappelle au conseil municipal que le compte de gestion représente l'état de la trésorerie de la commune suivi par la trésorerie publique et le compte administratif l'état suivi par la commune. Ces deux documents doivent absolument concorder, tant au niveau des montants et que des articles comptables utilisés pour imputer les dépenses et les recettes qui ont été réalisés sur l'année 2016. Ils permettent de dresser un bilan comptable des réalisations faites par la communes dans les sections de fonctionnement et d'investissement.

M. le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

- Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

*Nombre de suffrages exprimés : 12*

*Pour : 12*

*Contre : 0*

*Abstentions : 0*

#### 2017/13. COMPTE ADMINISTRATIF 2016

M. le Maire expose la balance du compte administratif 2016. Celui-ci présente 355 530,61 € de dépenses de fonctionnement pour 403 119,34 € de recettes. Il rappelle qu'il est impératif pour la commune d'avoir une épargne brute de fonctionnement (dépenses - recettes) au moins égale au montant du capital des emprunts contractés par la commune soit 26 000 € en 2016.

M. le Maire explique l'origine des recettes importantes dans la section investissement qui correspondent au prêt contracté par la mairie pour les travaux de la salle polyvalente et débloqué en totalité en fin d'année. Il rappelle aussi le principe des « Restes à Réaliser », qui sont des dépenses ou des recettes connues et notifiées au 31 décembre 2016 qui seront payées en 2017 mais imputées sur l'exercice 2016.

Il passe en revue la section de fonctionnement qui présente un montant des dépenses inférieur à 2015 de 4725,83 €, malgré une facture de 22 413,84 € pour la mise à disposition d'un agent du Sicoval pour l'école en 2015 qui a été présentée en 2016. La baisse des dotations a été de 7798 €.

M. le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2016 :

Fonctionnement :

Dépenses : 355 530,61 €  
 Recettes : 403 119,34 €  
 Excédent : 47 588,73 €

Investissement :

Dépenses : 310 335,82 € (dont 259 953,72 € de restes à réaliser)  
 Recettes : 663 622,17 € (dont 125 000 € de restes à réaliser)  
 Excédent : 353 286,35 €

Compte tenu des reports de l'exercice 2015, soit + 147 362,01 € en fonctionnement et - 10 038,86 € en investissement, le résultat de clôture de l'exercice 2016 se monte à + 538 198,30 €.

A la suite de cet exposé, M. le Maire se retire et Mme Monier-Haouy, adjointe, met au vote le compte administratif 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif communal de M. le Maire pour l'exercice 2016.

*Nombre de suffrages exprimés : 11*

*Pour : 11*

*Contre : 0*

*Abstentions : 0*

## 2017/14. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	47 588.73 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	147 362.01 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	<b>194 950.74 €</b>
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	478 201.21 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-134 953.72 €
<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E</b> 0.00 €
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H</b> 194 950.74 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	194 950.74 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0.00 €

*Nombre de suffrages exprimés : 12*

*Pour : 12*

*Contre : 0*

*Abstentions : 0*

M. le Maire rappelle le principe d'affectation du résultat de l'exercice précédent. En cas de transfert en section d'investissement de l'excédent de fonctionnement, il ne sera dès lors, plus possible, en cas de besoin, de le retransférer en section de fonctionnement. Il propose donc de laisser l'excédent en fonctionnement et de le répartir dans le cadre du budget primitif et d'éventuelles décisions modificatives.

## 2017/15. BUDGET PRIMITIF 2017

M. le Maire explique en détail la stratégie budgétaire proposée en commission des finances réunie le 28 mars 2017, liée aux importants investissements en cours sur la commune (salle polyvalente et maison des associations et des initiatives citoyennes).

Bien que ces dépenses s'étaleront sur les années 2017 et 2018, il propose de bloquer ces montants dès 2017 sur ces deux opérations. Le reste à charge prévisionnel pour la commune, une fois les subventions attendues et la TVA déduites, est de 431 300 € ; il sera couvert par l'excédent d'investissement reporté (lié à l'emprunt de 500 000 € réalisé fin 2016) et une partie de l'excédent de fonctionnement reporté (88 050 €). Une autre partie de l'excédent de fonctionnement (59 000 €) reporté permettra de réaliser d'autres investissements sans emprunt et le reste (47 700 €) sera gardé en fonctionnement.

Le Conseil Municipal examine le budget de fonctionnement et les autres projets d'investissements.

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2017.

Le montant de la section de fonctionnement s'élève à 587 216,69 €, incluant la reprise de l'excédent cumulé 2016, qui s'élève à 194 950,74 €.

Le montant de la section d'investissement s'élève à 1 456 036,74 €, incluant le report de l'excédent 2016 qui s'élève à 478 201,21 €.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter le budget primitif 2017 et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents.

*Nombre de suffrages exprimés : 12*

*Pour : 12*

*Contre : 0*

*Abstentions : 0*

## 2017/16. FIXATION DES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application des dispositions de l'article 1369A du Code Général des Impôts et de l'article L.1612.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit avant le 15 avril 2017.

La baisse des dotations et la facturation partielle des services du Sicoval aura pour conséquence une baisse des ressources de 18 941 € par rapport à 2016.

Face à cette baisse, différentes mesures sont envisagées, dont des mesures d'économie. Malgré cela, une hausse des impôts de 2,49 % pour chacune des 3 taxes est proposée, ce qui permet 4 530 € de recettes supplémentaires et ne compense que 24 % de la baisse des ressources.

Les taux proposés par la commission des finances réunie le 28 mars 2017 sont donc les suivants :

- Taxe d'Habitation (TH) : 12,33 % (+ 2,49 %)
- Taxe sur le Foncier Bâti (FB) : 14 % (+ 2,49 %)
- Taxe sur le Foncier Non Bâti (FNB) : 68,52 % (+ 2,49 %)

Le produit attendu pour l'année 2017 (hors compensation des exonérations) s'élève à 185 696,95 €, soit 99 219,51 € pour la TH, 64 414 € pour le FB et 22 063,44 € pour le FNB.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- adopte à l'unanimité les taux d'imposition 2017, soit 12,33 % pour la taxe d'habitation, 14 % pour le foncier bâti, 68,52 % pour le foncier non bâti.

- autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents.

*Nombre de suffrages exprimés : 12*

*Pour : 12*

*Contre : 0*

*Abstentions : 0*

M. le Maire indique que cette augmentation s'applique sur une base indexée sur le coût de la vie et l'indice des prix à la consommation qui a très peu augmenté cette année. Il ajoute qu'une augmentation de 2,49 % représentera une hausse moyenne d'environ 19 € / an et par foyer.

## 2017/17. ADOPTION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU

Monsieur le Maire rappelle que par arrêté du 05/10/2016, il a pris l'initiative de mettre en œuvre une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Montbrun-Lauragais et que par délibération du 10 octobre 2016, le Conseil Municipal a défini les modalités de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du Plan Local d'urbanisme de la commune de Montbrun-Lauragais.

Monsieur le Maire présente aujourd'hui le bilan de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du PLU de la commune de Montbrun-Lauragais, qui s'est déroulée du 13/02/2017 au 13/03/2017 inclus.

Durant cette période, le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs et les avis émis par les personnes publiques associées mentionnées à l'article L121-4 du code de l'urbanisme, ainsi qu'un registre permettant au public de consigner ses observations ont été mis à disposition à la Mairie de Montbrun-Lauragais, Place René Hébrard, 31450 Montbrun-Lauragais le lundi de 14h à 18h, jeudi de 8h à 12h et vendredi de 14h à 19h, ainsi que sur le site Internet de la commune.

Un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée, les lieux et les heures où le public pouvait consulter le dossier et formuler des observations a été publié le 02/02/2017, dans un journal diffusé dans le département et affiché notamment à la Mairie de Montbrun-Lauragais et sur tous les emplacements prévus dans la commune pour la présente modification simplifiée pendant toute la durée de celle-ci. Une réunion avec tous les résidents de la zone UAa a également été organisée le 21/02/2017.

Sept personnes ont consigné des observations dans le registre.

Les demandes concernant des modifications de zonage ainsi que la mise en place d'un Coefficient d'Emprise au Sol, induiraient une augmentation ou une réduction des droits à construire. Ces modifications sont encadrés par le code de l'urbanisme et ne peuvent être traitées dans le cadre d'une modification simplifiée. Toutes les autres demandes ne faisant pas l'objet d'avis divergents ont été prises en compte.

A la demande du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), une réunion sera programmée pour vérifier la conformité des installations.

Des observations de la Chambre d'Agriculture concernant des haies à protéger ont été prises en compte.

En vertu de l'article L.153-47 du code de l'urbanisme, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le présent bilan de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du PLU de la commune de Montbrun-Lauragais et sur l'adoption du projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

Le Conseil Municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L.153-47,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Montbrun-Lauragais approuvé par délibération du Conseil Municipal du 19/12/2007, modifié par délibération du 22/03/2013,

Vu l'arrêté du Maire en date du 05/10/2016 mettant en œuvre la procédure de modification simplifiée du PLU de la commune de Montbrun-Lauragais,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 janvier 2017, définissant les modalités de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du PLU de la commune de Montbrun-Lauragais. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

ARTICLE 1 : De confirmer que la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du PLU de la commune de Montbrun-Lauragais, s'est déroulée selon les modalités initialement prévues.

ARTICLE 2 : D'approuver le bilan de la mise à disposition du public, tel qu'il vient d'être présenté.

ARTICLE 3 : D'adopter le projet de modification simplifiée du PLU

ARTICLE 4 : La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la Mairie de Montbrun-Lauragais durant un mois.

ARTICLE 5 : La présente décision fera l'objet d'une insertion dans un journal départemental.

ARTICLE 6 : La présente délibération sera adressée à M. le Préfet de la Haute-Garonne et à M. le Directeur Départemental des Territoires de la Haute-Garonne.

ARTICLE 7 : La présente délibération sera exécutoire après sa transmission au représentant de l'État et l'accomplissement des mesures d'affichage édictées à l'article 4 ci-dessus.

*Nombre de suffrages exprimés : 12*

*Pour : 12*

*Contre : 0*

*Abstentions : 0*

## **2017/18. ENGAGEMENT D'INTÉGRATION DE LA NOUVELLE STRUCTURE DU SIVURS**

Mme Catherine Monier-Haouy, Maire-adjointe, rappelle que dans la volonté de rationaliser les structures intercommunales, la Loi du 07 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi NOTRe) entendait réduire le nombre de syndicats par voie de dissolution, de fusion ou d'extension prévues au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) de chaque département.

Le SDCI de la Haute-Garonne a été arrêté par le Préfet le 24 mars 2016. Cette commission a procédé à un certain nombre d'amendements et a validé ledit Schéma qui définit les opérations à venir et notamment la dissolution du SIVURS.

La commune a été informée, par courrier en date du 12 avril 2016, de l'intention de dissoudre le Syndicat Intercommunal à vocation Unique de Restauration Scolaire.

Lors du conseil municipal du 27 mai 2016, le conseil municipal a décidé d'émettre un avis favorable à la proposition de dérogation pour le report de la décision sur le devenir du SIVURS au 1<sup>er</sup> septembre 2017.

La reprise en service commun du SIVURS par le Sicoval est actuellement à l'étude et une stratégie permettant un équilibre financier a été définie :

- Démontrer que les communes membres du SIVURS restantes peuvent assumer le service
- Principe de non-participation financière du Sicoval
- Conventionner avec les communes adhérentes pour garantir la pérennité du service
- Si le service commun est créé, il fonctionnera sur le principe des « 4 communes » et des extensions de ce service pourront être étudiées

Dès lors, Mme la Maire-adjointe expose aux membres de l'assemblée délibérante qu'il est opportun de s'engager et de soutenir ce projet de reprise par le Sicoval de ce service public.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de s'engager dans la reprise des services du SIVURS par le Sicoval.

*Nombre de suffrages exprimés : 12*

*Pour : 11*

*Contre : 0*

*Abstentions : 1 (Aurélia Bolet)*

La Maire-Adjointe, Catherine Monier-Haouy, participe au comité de suivi constitué d'agents et d'élus pour analyser et préparer le devenir du SIVURS. Elle explique que le départ de Castanet, Deyme et Vieille Toulouse qui représentaient 35 % des repas servis est susceptible de provoquer un déficit sur la première année de l'ordre de 100 000 € soit 5,21 % du chiffre d'affaire prévisionnel. Mais elle explique que des leviers d'actions sont possibles pour assurer l'équilibre du service : l'étalement de l'harmonisation du régime indemnitaire du personnel, une augmentation du prix de vente, une diminution du « coût assiette » (rapport qualité/prix), une nouvelle politique d'annulation et de mode de facturation, et la détermination d'un niveau de déséquilibre sur lequel les communes apporteraient leur participation.

Christian Rouget propose de favoriser l'outil de production en recherchant de nouveaux clients. Catherine Monier-Haouy rappelle que les portages de repas et ALSH pourront, s'ils le souhaitent, réintégrer le SIVURS, au titre de service commun, dès la fin de leurs contrats auprès de prestataires privés extérieurs dans 3 ans et que de nouvelles communes hors Sicoval se sont déjà engagées.

## ACTUALITÉ DU SICOVAL

### Fonctionnement des commissions

Gérard Bolet et Catherine Monier-Haouy ont participé au séminaire des élus le 25 mars sur le thème de la gouvernance interne du Sicoval. Le travail en cours sur la réorganisation des commissions du Sicoval va permettre de faciliter la participation des élus des communes et la transversalité des décisions.

### INFORMATION SUR LES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES AU MAIRE

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a signé une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) pour laquelle la commune n'exerce pas son droit de préemption, correspondant à la vente d'un bâti sur terrain propre sur les parcelles cadastrales B 284 et B 291.

### QUESTIONS DIVERSES

M. Rouget va mettre en place un agenda partagé pour rationaliser l'utilisation de la salle du moulin et permettre aux associations et à la commune de mieux anticiper les demandes, le nettoyage et les disponibilités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

### Table des matières et liste des délibérations

Procès-verbal du Conseil Municipal du 6 mars 2017.....	1
2017/12. Compte de gestion 2016.....	1
2017/13. Compte administratif 2016.....	1
2017/14. Affectation du résultat 2016.....	2
2017/15. Budget primitif 2017.....	3
2017/16. Fixation des taux des impôts locaux.....	3
2017/17. Adoption de la modification simplifiée du PLU.....	4
2017/18. Engagement d'intégration de la nouvelle structure du Sivurs.....	5
Actualité du SICOVAL.....	6
Fonctionnement des commissions.....	6
Information sur les décisions déléguées au maire.....	6
Questions diverses.....	6

G. Bolet <i>Maire</i>	C. Monier-Haouy <i>Adjointe</i>	A. Bolet	F. Cambonie <i>Absente</i>	G. Faucoup
C. Guyet <i>Pouvoir à J.L. Moles</i>	C. Rouget	D. Salem <i>Absent</i>	F. Schiavon	G. Sénac
M. Andre	F. Baquie <i>Absent</i>	J.M. Larre	J.L. Moles	S. Mouret-Schiavon <i>Pouvoir à F. Schiavon</i>

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 355 530,61	G 403 119,34
	Section d'investissement	B 50 382,10	H 538 622,17
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2015	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit) 10 038,86	I (si excédent) 147 362,01
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit) 10 038,86	J (si excédent) 147 362,01
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		415 951,57 = A+B+C+D	1 089 103,52 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 259 953,72	L 125 000,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2017	= E+F 259 953,72	= K+L 125 000,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 355 530,61	= G+I+K 550 481,35
	Section d'investissement	= B+D+F 320 374,68	= H+J+L 663 622,17
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 675 905,29	= G+H+I+J+K+L 1 214 103,52

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>E 0,00</b>	<b>K 0,00</b>
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>F 259 953,72</b>	<b>L 125 000,00</b>
201301	Salle Polyvalente	5 186,16	
201603	SDAN	700,00	
201604	Achat Maison des associations	254 067,56	

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).  
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).



## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	93 741,98	86 096,00	0,00	0,00	7 645,98
012	Charges de personnel	227 254,00	216 092,65	0,00	0,00	11 161,35
014	Atténuations de produits	4 306,00	4 147,00	0,00	0,00	159,00
65	Autres charges gestion courante	37 960,82	33 046,26	0,00	0,00	4 914,56
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>363 262,80</b>	<b>339 381,91</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>23 880,89</b>
66	Charges financières	16 123,70	16 123,70	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	100,00	25,00	0,00	0,00	75,00
68	Dotations aux provisions (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues Fonct	12 895,50				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>392 382,00</b>	<b>355 530,61</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>36 851,39</b>
023	Virement à la sect° d'investis. (2)	11 883,91				
042	Opérations d'ordre entre section (2)	0,00	0,00			0,00
043	Op. ordre intérieur de section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>11 883,91</b>	<b>0,00</b>			<b>11 883,91</b>
<b>TOTAL</b>		<b>404 265,91</b>	<b>355 530,61</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>48 735,30</b>
<b>Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2015</b>		(3) 0,00				

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	12 600,00	7 783,74	0,00	0,00	4 816,26
70	Produits des services	40 098,00	37 815,08	0,00	0,00	2 282,92
73	Impôts et taxes	240 210,00	234 475,00	0,00	0,00	5 735,00
74	Dotations et participations	85 969,00	108 403,73	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits gestion courante	6 400,00	5 993,00	0,00	0,00	407,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>385 277,00</b>	<b>394 470,55</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	6 470,00	8 648,79	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (1)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>391 747,00</b>	<b>403 119,34</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations d'ordre entre section (2)	0,00	0,00			0,00
043	Op. ordre intérieur de section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>391 747,00</b>	<b>403 119,34</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2015</b>		(3) 147 362,01				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>387 706,70</b>	<b>26 092,43</b>	<b>259 953,72</b>	<b>101 660,55</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>387 706,70</b>	<b>26 092,43</b>	<b>259 953,72</b>	<b>101 660,55</b>
10	Dotations Fonds divers Réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	24 290,00	24 289,67	0,00	0,33
18	Compte de liaison (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	0,00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>24 290,00</b>	<b>24 289,67</b>	<b>0,00</b>	<b>0,33</b>
45..	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>411 996,70</b>	<b>50 382,10</b>	<b>259 953,72</b>	<b>101 660,88</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>411 996,70</b>	<b>50 382,10</b>	<b>259 953,72</b>	<b>101 660,88</b>
	<b>Pour information</b>	(3)			
	<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2015</b>	10 038,86			

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	136 326,01	2 507,00	125 000,00	8 819,01
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	229 319,23	500 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>365 645,24</b>	<b>502 507,00</b>	<b>125 000,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	27 120,00	22 493,18	0,00	4 626,82
1068	Dotations Fonds divers Réserves (7)	13 088,49	13 088,49	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	533,50	533,50	0,00	0,00
18	Compte de liaison (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions	0,00		0,00	
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>40 741,99</b>	<b>36 115,17</b>	<b>0,00</b>	<b>4 626,82</b>
45..	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>406 387,23</b>	<b>538 622,17</b>	<b>125 000,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section de fonct. (1)	15 648,33			
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>15 648,33</b>	<b>0,00</b>		<b>15 648,33</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>422 035,56</b>	<b>538 622,17</b>	<b>125 000,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Pour information</b>	(3)			
	<b>R001 Solde d'exécution positif reporté de 2015</b>	0,00			

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	587 216,69	392 265,95

+ + +

R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 194 950,74

= = =

	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	587 216,69	587 216,69
--	--	------------	------------

## INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	1 196 083,02	852 835,53

+ + +

R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	259 953,72	125 000,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 478 201,21

= = =

	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	1 456 036,74	1 456 036,74
--	---	--------------	--------------

## TOTAL

	TOTAL DU BUDGET (4)	2 043 253,43	2 043 253,43
--	---------------------	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	93 235,98	0,00	125 912,34	125 912,34	125 912,34
012	Charges de personnel	227 134,00	0,00	212 003,05	212 003,05	212 003,05
014	Atténuations de produits	4 306,00	0,00	8 137,00	8 137,00	8 137,00
65	Autres charges gestion courante	37 951,82	0,00	43 656,33	43 656,33	43 656,33
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>362 627,80</b>	<b>0,00</b>	<b>389 708,72</b>	<b>389 708,72</b>	<b>389 708,72</b>
66	Charges financières	16 123,70	0,00	21 138,00	21 138,00	21 138,00
67	Charges exceptionnelles	100,00	0,00	1 153,44	1 153,44	1 153,44
68	Dotations aux provisions (4)			0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct	12 895,50		28 000,00	28 000,00	28 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>391 747,00</b>	<b>0,00</b>	<b>440 000,16</b>	<b>440 000,16</b>	<b>440 000,16</b>
023	Virement à la sect° d'investis. (5)			147 216,53	147 216,53	147 216,53
042	Opérations d'ordre entre section (5)			0,00	0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>				<b>147 216,53</b>	<b>147 216,53</b>	<b>147 216,53</b>
<b>TOTAL</b>		<b>391 747,00</b>	<b>0,00</b>	<b>587 216,69</b>	<b>587 216,69</b>	<b>587 216,69</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 587 216,69

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges	12 600,00	0,00	11 200,00	11 200,00	11 200,00
70	Produits des services	40 098,00	0,00	37 500,00	37 500,00	37 500,00
73	Impôts et taxes	240 210,00	0,00	232 185,95	232 185,95	232 185,95
74	Dotations et participations	85 969,00	0,00	102 180,00	102 180,00	102 180,00
75	Autres produits gestion courante	6 400,00	0,00	9 200,00	9 200,00	9 200,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>385 277,00</b>	<b>0,00</b>	<b>392 265,95</b>	<b>392 265,95</b>	<b>392 265,95</b>
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	6 470,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (4)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>391 747,00</b>	<b>0,00</b>	<b>392 265,95</b>	<b>392 265,95</b>	<b>392 265,95</b>
042	Opérations d'ordre entre section (5)			0,00	0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>391 747,00</b>	<b>0,00</b>	<b>392 265,95</b>	<b>392 265,95</b>	<b>392 265,95</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 194 950,74

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 587 216,69

## Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION  
D'INVESTISSEMENT (6)**

147 216,53

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	342 816,23	259 953,72	1 149 085,02	1 149 085,02	1 409 038,74
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>342 816,23</b>	<b>259 953,72</b>	<b>1 149 085,02</b>	<b>1 149 085,02</b>	<b>1 409 038,74</b>
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	23 760,00	0,00	36 998,00	36 998,00	36 998,00
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest			10 000,00	10 000,00	10 000,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>23 760,00</b>	<b>0,00</b>	<b>46 998,00</b>	<b>46 998,00</b>	<b>46 998,00</b>
45..	<b>Total des op. pour le compte de tiers (8)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>366 576,23</b>	<b>259 953,72</b>	<b>1 196 083,02</b>	<b>1 196 083,02</b>	<b>1 456 036,74</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>366 576,23</b>	<b>259 953,72</b>	<b>1 196 083,02</b>	<b>1 196 083,02</b>	<b>1 456 036,74</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 456 036,74

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	110 137,00	125 000,00	494 883,00	494 883,00	619 883,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	229 319,23	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>339 456,23</b>	<b>125 000,00</b>	<b>494 883,00</b>	<b>494 883,00</b>	<b>619 883,00</b>
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	27 120,00	0,00	210 736,00	210 736,00	210 736,00
1068	Excédents de fonctionnement (9)	13 088,49	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions			0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>40 208,49</b>	<b>0,00</b>	<b>210 736,00</b>	<b>210 736,00</b>	<b>210 736,00</b>
45..	<b>Total des op. pour le compte de tiers (8)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>379 664,72</b>	<b>125 000,00</b>	<b>705 619,00</b>	<b>705 619,00</b>	<b>830 619,00</b>
021	Virement de la section de fonct. (4)			147 216,53	147 216,53	147 216,53
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>			<b>147 216,53</b>	<b>147 216,53</b>	<b>147 216,53</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>379 664,72</b>	<b>125 000,00</b>	<b>852 835,53</b>	<b>852 835,53</b>	<b>977 835,53</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

478 201,21

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 456 036,74

## Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DEGAGE PAR LA SECTION DE  
FONCTIONNEMENT (10)**

147 216,53